



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juin 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-septième session  
Point 128 de l'ordre du jour

## Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Justin **Kisoka** (République-Unie de Tanzanie)

#### I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 128 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/67/666.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 28<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> séances, les 6 mai et 27 juin 2013. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/67/SR.28 et 35).
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/67/5 (Vol. II)];
  - b) Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2012 (A/67/741);
  - c) Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/782).
4. À la 28<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes a présenté les rapports de ce dernier (voir A/C.5/67/SR.28).



## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/67/L.39**

5. À sa 35<sup>e</sup> séance, le 27 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/67/L.39), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Égypte.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/67/L.39 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 66/232 B, du 21 juin 2012, et 67/235, du 24 décembre 2012,

*Ayant examiné* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>1</sup>, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2012<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012<sup>1</sup>;

2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve ses recommandations<sup>4</sup>;

3. *Prend également note* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et approuve ses recommandations<sup>3</sup>;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée;

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2012<sup>2</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soient appliquées intégralement, rapidement et ponctuellement;

7. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 5 (A/67/5), vol. II.

<sup>2</sup> A/67/741.

<sup>3</sup> A/67/782.

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 5 (A/67/5), vol. II, chap. II.

aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui en assumeront la responsabilité et les dispositions prises à cet égard;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier;

9. *Prie* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de demander au Comité des commissaires aux comptes de suivre l'application de la recommandation figurant au paragraphe 202 de son rapport<sup>1</sup>, en tenant compte des renseignements actualisés fournis par le Secrétaire général.

---